

Composante 13 UFR des Sciences
 Type de diplôme Licence
 Mention de diplôme GLCHIM1 Chimie
 Version d'étape CHIML1_202 Licence 1 Chimie en deux ans - Parcours adapté

Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative
 Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
 Nature : préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme
 Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif
 NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.
 Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Régulier : oui / non ?
 Régime spécial : oui / non ?
 Erasmus : oui / non ?
 Enseignement à distance : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Évaluation continue intégrale			SESSION 1				SESSION 2				coefficient	Remarques éventuelles	
								Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins : 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée			Part CT
SEMESTRE 1																					
SPCHLPS1		O	YSCHLP1A	Remise à niveau en chimie		CHIML1_202		écrit	3	mode (4)											
SPCHLPS1		O	YSEALP1A	Remise à niveau en mathématique		EEEEAL1_202		écrit	3	mode (4)										cf L1 EEEA parcours adapté	
SPCHLPS1		O	YSPHLP1A	Remise à niveau en physique		PHYSL1_203		écrit	3	mode (4)										cf L1 physique parcours adapté	
SPCHLPS1	SPCHLP1B			Transversale	6																
SPCHLPS1	SPCHLP1B	O	YSCHL1D1	Méthodologie		CHIML1_201		écrit	2	mode (4)										0,25	
SPCHLPS1	SPCHLP1B	O	YSCHL1D2	Outils numériques		CHIML1_201		écrit	2	mode (4)										0,5	
SPCHLPS1	SPCHLP1B	O	YSMEL1E1	Anglais (S1)		MECAL1_201		écrit	2	mode (4)										0,25	cf L1 mécanique
SPCHLPS1	SPCHLP1C			Personnalisable	6																
SPCHLPS1	SPCHLP1C	O	YSCHL1A1	Chimie organique 1		CHIML1_201					écrit	2	100%				écrit	1h	100%	0,5	
SPCHLPS1	SPCHLP1C	O	YSCHL1A2	Chimie des solutions		CHIML1_201					écrit	2	100%				écrit	1h	100%	0,5	
SPCHLPS1	SPCHLP1C	O	YSEAL1A1	Electronique, Energie électrique, Automatique 1		EEEEAL1_201					écrit	3	100%				écrit	1h30	70%	0,5	Une des trois notes de CC en session 1 se réfère aux TP. Elle est reportée en session 2 avec un poids de 30%.
SPCHLPS1	SPCHLP1C	O	YSMEL1B1	Mécanique 1		MECAL1_201					écrit	3	100%				écrit	1h30	70%	0,5	Une des trois notes de CC en session 1 se réfère aux TP. Elle est reportée en session 2 avec un poids de 30%.
SEMESTRE 2																					
SPCHLPS2	SPCHLP2A			Disciplinaire 1	6																
SPCHLPS2	SPCHLP2A	O	YSCHL1B1	Atomistique		CHIML1_201					écrit	2	100%				écrit	1h	100%	0,5	
SPCHLPS2	SPCHLP2A	O	YSPHLP1B1	Physique du Mouvement 1		PHYSL1_201															cf L1 physique
SPCHLPS2	SPCHLP2B			Disciplinaire 2	6																
SPCHLPS2	SPCHLP2B	O	YSPHLP1A1	Lumière et images		PHYSL1_201		écrit	3	mode (4)											cf L1 physique
SPCHLPS2	SPCHLP2C			Disciplinaire 3	6																
SPCHLPS2	SPCHLP2C	O	YSPHLP1C1	Techniques de calcul 1		PHYSL1_201		écrit	3	mode (4)											cf L1 physique
SPCHLPS2	SPCHLP2D			Transversale	6																
SPCHLPS2	SPCHLP2D	O	YSCHL2D1	Anglais (S2)		CHIML1_201		écrit	2	mode (4)											0,25
SPCHLPS2	SPCHLP2D	O	YSCHL2D2	Risques		CHIML1_201		écrit	3	mode (4)											0,5
SPCHLPS2	SPCHLP2D	O	YSCHL2D3	Projet professionnel		CHIML1_201		écrit et oral	3	mode (4)											0,25

MCC adoptées par la CFVU du 26/09/2023

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)

règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)

règles de prise en compte des absences aux épreuves

éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)

En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance

autres remarques

EN LICENCE

Pas de note éliminatoire

Une moyenne aux semestres attendue

pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue

Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

règles de compensation

il n'a pas de compensation entre UE ni entre semestre. Seules les UE dont la note est supérieure à 10 sont conservées pour la 2ème année de L1 chimie Parcours adapté.

règles concernant le statut AJAC

Le statut AJAC n'est pas possible pour cette formation

Règle de prise en compte des absences aux épreuves

- Pour les éléments en mode ECI, un CC de substitution est organisé en fin de semestre pour les étudiants ABJ.

- Pour les éléments affectés d'une seconde session, toute absence (justifiée ou non) se traduit par la note 0/20.

Mode de calcul retenu pour les éléments en ECI (aucun ne délivre de crédits ECTS)

- Mode (4) : moyenne pondérée de toutes les évaluations.

Règles de report de la session 1 à la session 2

Pour tout élément donnant lieu à une seconde session, il n'est pas possible de renoncer à la note globale de la session 1, si celle-ci est supérieure ou égale à 10/20.

Règles concernant le report des notes de TP

Si un élément constitutif contient une note de TP, précisé dans les remarques, et si cette note est supérieure ou égale à 10 sur 20, elle sera conservée que ce soit en cas de session 2 ou en cas de redoublement, sauf si le contenu pédagogique du ou des TP est modifié.

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC	tout au long de l'année
B/	CC + CT	
C/	CT	à l'issue du semestre

D/

ECI*

Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier

d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)